

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 19/04/2017  
Date d'affichage : 19/04/2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT le VINGT SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Madame Martine MAGAT

---

COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2017

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de réunion du conseil municipal du 28 mars 2017. Mme Martine MAGAT étant absente, a demandé des explications concernant l'acquisition de la parcelle AK257 Thimonier. Monsieur le maire a apporté les précisions nécessaires. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

**1) Délégation supplémentaire au Maire du Conseil Municipal Pour l'école maternelle, garderie scolaire et le restaurant scolaire de SAINT-FORGEUX**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 9 avril 2014, par laquelle il est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 28 mars 2017, par laquelle une convention de mandat sans paiement est validée aux fins de construction de l'école maternelle, garderie scolaire et du restaurant scolaire.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner un complément de délégation pour le concours d'architecte à Monsieur le Maire ce, uniquement pour l'opération de l'école maternelle, garderie scolaire et du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

**2) Tirage au sort des jurés d'assises 2018**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017, la commune de St-Forgeux, compte tenu de sa population, doit désigner un juré parmi ses électeurs, appelé à composer la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2018.

Il est à noter toutefois, que la liste préparatoire ne pourra comprendre les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit au cours de l'année 2018)

Les fiches cartonnées doivent être transmises le plus rapidement possible et en tout état de cause avant le 15 juillet.

Cette désignation s'effectue en public, par tirage au sort sur la liste électorale.

Le nombre de noms à tirer au sort est TRIPLE de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

**TIRAGE AU SORT :**

1<sup>er</sup> NOM : N° /\_0/\_8/\_6/\_8\_/ M. Eric MORFEUILLET  
2<sup>ème</sup> NOM : N° /\_0/\_7/\_9/\_6\_/ M. Christophe MARSANDE  
3<sup>ème</sup> NOM : N° /\_1/\_1/\_4/\_3\_/ Mme Olivia TATY

### **3) Approbation du plan de formation 2016-2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est appelé à approuver le plan de formation inter collectivités 2016-2018. L'objectif de ce plan de formation est de construire une offre adaptée aux besoins de compétences des agents au service commun de formation et de donner la priorité à la territorialisation des actions.

En effet, Monsieur le maire rappelle la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité.

La Loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône dont dépend la commune de Saint-Forgeux, les actions de formations sont les suivantes :

- Formation d'intégration et de professionnalisation,
- Formation de perfectionnement,
- Formation de préparation aux concours et examens professionnels.

Le Comité Technique du Centre de Gestion du Rhône a émis un avis favorable le 10 janvier 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de formation.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### **4) Convention avec le département « Bébé Lecteur »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de participer à l'action Bébé lecteur, que mets, en place le Département en partenariat avec les bibliothèques Municipales.

L'objectif de cette action est de promouvoir la lecture en incitant les familles à fréquenter les bibliothèques. Il sera envoyé à la famille du bébé une invitation à retirer un album à la bibliothèque de Saint-Forgeux, il pourra être proposé à tous les membres de la famille de l'enfant (parents, frères et sœurs) la gratuité des droits d'abonnement d'un an (le coût de l'abonnement par adulte est de 4 €, gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans). Et ainsi familiariser dès son plus jeune âge, l'enfant avec l'univers du livre, des mots et de l'image. Il s'agit aussi d'inciter tous les administrés de Saint-Forgeux, toutes générations confondues à fréquenter la bibliothèque.

Le Département s'engage à fournir à la Bibliothèque de Saint-Forgeux le nombre d'albums nécessaires, en fonction du nombre de remises aux familles prévues initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### **5) Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé (PLU) avec La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et l'Etat (DDTR)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons de la mise en place de la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés pour la commune de Saint-Forgeux.

La Commune de Saint-Forgeux est responsable de l'élaboration de son document d'urbanisme et de son suivi ; Le document d'urbanisme numérique est un document non contractuel utilisable à titre d'information et d'aide à la gestion. Seul reste opposable aux tiers, le document d'urbanisme sous forme papier approuvé par la commune, paraphé par son représentant légal et comportant le tampon dateur de la préfecture attestant de sa réception au titre du contrôle de légalité ;

La Directive européenne INSPIRE, vise à faciliter et organiser la mise à disposition et le partage des données géographiques détenues par une autorité publique. Les documents d'urbanisme sont identifiés dans l'annexe III de la Directive au titre du thème « usage des sols » ;

Chaque partie est intéressée à utiliser les données, pour son compte dans le cadre de l'exercice de ses missions.

La démarche initiée par l'état par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoire du Rhône vise à mettre en place avec les communes et les EPCI compétents pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matières de numérisation des documents d'urbanisme afin de :

- Disposer d'un référentiel au niveau départemental, accessible à l'ensemble des collectivités du Rhône,
- Faciliter les prises de décision,
- Améliorer l'accès à l'information du public,

- Améliorer la qualité des données produites.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention qui a pour objet de définir les engagements respectifs des parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale, de mise à jour, d'assistance et d'utilisation des données.

Précise que les données, objet de la présente convention, sont mises à dispositions par les parties à titre gracieux à chaque échange.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

#### **6) Création de trois postes d'adjoints techniques pour besoin saisonnier pour la période estivale de 2017**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel CHAUD, Adjoint délégué aux services techniques.

Monsieur Daniel CHAUD propose au Conseil Municipal de recruter plusieurs personnes pendant la période estivale 2017 pour effectuer des travaux saisonniers : Entretien de la voirie, des espaces verts, fleurissement et des salles municipales. Il suggère de passer avec ces personnes un contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

#### **7) INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire expose la synthèse du rapport d'activité 2015 de la bibliothèque de la commune au conseil municipal. Ce rapport informe de la situation de la bibliothèque de notre commune et les services rendus aux usagers. Les données chiffrées sont comparées à celles des bibliothèques rhodaniennes et nationales dans la même tranche de population.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite de l'Hôtel du département le 28 octobre 2017. Les élus qui souhaitent y participer doivent s'inscrire auprès de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Patrice VERCHERE viendra sur la commune le 1<sup>er</sup> juin prochain à 20 h à la salle d'animation pour sa campagne législative.

Monsieur le Maire rappelle que le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles du 23/04/2017 s'est bien passé.

Il demande de prévoir pour les prochaines élections une affiche pour informer les électeurs de bien présenter leur carte d'électeur avec leur carte nationale d'identité.

Monsieur le Maire informe que la croix de Ronzière a été cassée et n'a pas été retrouvée. La gendarmerie est informée. De plus, des maisons ont été cambriolées sur la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remerciements de la famille Viricel pour la gerbe lors du décès de Tony.

Monsieur le Maire indique que l'impasse Saint-Ferréol est envahie de crottes de chien. Il demande au conseil municipal s'il faut mettre ou pas un distributeur de sacs pour déjections canines ? Un devis a été demandé à la Société Méfran pour 196 € TTC comprenant le distributeur et le lot de 1000 sacs. Il est aussi proposé de mettre du répulsif canin, un devis va être demandé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mariage de son fils le 20 mai prochain.

Monsieur le Maire demande de noter la date du prochain conseil municipal le jeudi 15 juin 2017 à 20 h 00.

#### **TOUR DE TABLE :**

##### **Mme Chantal DUJARDIN-REY :**

Mme DUJARDIN-REY expose les permis de construire enregistrés sur la commune dernièrement.

Elle informe qu'une réunion publique par la COR aura lieu le 03 mai prochain à Pontcharra/Turdine intitulée « le point noir assainissement ».

##### **M. Daniel CHAUD :**

Suite à une réunion de la commission voirie à la COR, le montant de 40 000 euros sera attribué pour les travaux de voirie au Giroud.

Monsieur Daniel CHAUD informe des projets de travaux communaux sur l'année 2017 :

- Travaux de profilage sur le haut de la Favrotière, un devis va être demandé à la société EIFFAGE.
- Des travaux de voirie sont prévus pour l'accès de l'entrée de la ferme MITTON, nouveau propriétaire SCI LAUBRAC sur environ 20 mètres de long.
- La commission travaux a étudié le problème des eaux pluviales Montée des Grives, le fossé déborde lors de gros orages. Un devis a été chiffré par l'entreprise Montvernavy pour un montant de 7 700 euros.

- Concernant le cheminement piétonnier vers le local de la chasse, ce dossier pourrait peut-être rentrer dans les amendes de police. Un devis a été demandé à l'entreprise Montvernay pour un coût de 3 700 euros.

Monsieur le Maire indique que les agents techniques ont bien travaillé, ils ont bien nettoyé le terrain mais besoin de finaliser le chemin sur 1 m 30 de large.

Concernant le fleurissement, Monsieur Daniel CHAUD informe que les plantations auront lieu le mercredi 10 mai 2017 et que toutes personnes disponibles sont les bienvenues.

Cette année, la commission fleurissement va apporter quelques nouveautés dans la décoration des massifs : chaise longue, paillage de couleur etc. ....

L'animation fête des villages fleuris sera reconduite cette année le 27 mai prochain en lien avec la bibliothèque pour le week-end de la fête des mères.

Un projet d'art floral est à l'étude pour les fêtes de Noël.

La société COFORET va stocker notre coupe de bois en bas du chemin vers chez Oropallo lieu-dit « les Planchettes ».

La distribution des sacs jaunes aura lieu le 19/05/2017 entre 13 h 30 et 18 h 00 au local voirie.

Monsieur Daniel CHAUD remercie la commune pour le bon déroulement de la fête des classes en 7.

#### Mme Christelle LAFFAY :

Le Trait d'Union du mois d'avril est terminé, nous avons inséré le DICRIM et l'information de distribution des sacs jaunes à l'intérieur. Celui-ci est en cours de distribution.

Mme LAFFAY Christelle rappelle le défilé pour le 8 mai à 11 h 15. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Thierry MAYET de faire une explication sur les drapeaux lors de la cérémonie au monument aux morts.

La date du barbecue pour fêter les vacances avec le personnel aura lieu le 30 juin.

#### M. Dominique DEVOS :

Monsieur Dominique DEVOS informe le conseil municipal qu'un frigo et un évier ont été installés à la salle polyvalente dans la nouvelle salle du hall.

Un WC à l'aire de camping-car a été cassé. Un nouveau sera acheté et sera remplacé par les agents techniques.

Concernant le dossier amendes de police, le radar pédagogique va être commandé et sera posé par les agents techniques. Toutes les années nous faisons contrôler les jeux d'enfants et les équipements sportifs, un projet de mutualiser avec la commune de Pontcharra/Turdine est à l'étude.

Un devis a été demandé pour 2 stockers sol-mur motorisés dans le gymnase pour un montant de 5 810 euros TTC.

Monsieur Franck GRANJARD a chiffré la remise en état de la toiture de la chapelle de Grévilly endommagée par les vents forts, pour 1 440 euros TTC (environ 200 tuiles à changer). Une déclaration à l'assurance a été faite.

La société MINS nous a livré l'autolaveuse et récupéré celle qu'elle nous avait prêtée.

La dérogation que la commune a demandé pour la chapelle de Grévilly au niveau de l'accessibilité a été acceptée, à condition de rajouter une main courante et des antidérapants sur les marches.

#### Madame Isabelle GIRARDET :

Madame Isabelle GIRARDET demande si l'on peut installer un porte-manteau et un tableau pour l'affichage des buvettes derrière le bar de la salle polyvalente.

Elle informe le conseil municipal qu'une affiche à la boulangerie indique qu'elle sera ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup> mai et rouvrira par le nouveau propriétaire le 15 mai prochain. Monsieur le Maire indique qu'il y aura un dépôt de pain au bar des sports « chez Suzanne ».

#### Monsieur Julien BOLVY :

Monsieur Julien BOLVY informe que la fête du beurre s'est bien passée.

La fête d'été est prévue le samedi 1<sup>er</sup> juillet et la vente des cartes aura lieu le samedi 10 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.